BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 novembre 2020	***N° 2020-471***

Convocation du 20 novembre 2020
Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOULET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 novembre 2020**	***Délibération***
	Direction de l'exploitation **Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports**	***N° 2020-471***

Présentation du rapport annuel du délégataire "Transports" - Année 2019 - Information

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole, l'exclusivité de l'exploitation du service public de transports de voyageurs, dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour une durée de huit (8) ans.

Cette mission comprend l'exploitation d'un réseau multimodal constitué, en 2019 :

- De 4 lignes de tramway avec l'ouverture partielle de la ligne D, le 14 décembre 2019 entre Carle Vernet et Mairie du Bouscat,
- De 81 lignes d'autobus,
- Du service de transport des personnes à mobilité réduite (Mobibus),
- De 23 parcs relais, 3 parcs mixtes et des pôles d'échanges,
- D'un service de prêt de vélos en libre-service (V3) avec 180 stations implantées,
- D'un service de navettes fluviales (Bat3).

D'une manière générale, le contrat fixe les prérogatives respectives de Bordeaux Métropole et de Keolis Bordeaux Métropole. Il précise l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu ainsi que les engagements et objectifs fixés au délégataire. A charge pour ce dernier de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'atteinte de ces derniers.

Pour rappel, le contrat de délégation de service public, à fin 2019, a été modifié par 7 avenants et 3 protocoles transactionnels depuis le début du contrat.

Conformément aux dispositions contractuelles de l'article 55, le délégataire a été tenu de présenter, pour l'année 2019, les données relatives à l'exploitation du réseau métropolitain TBM (Transports Bordeaux Métropole) et de ses différents services, avant le 1er mars 2019.

Le délégataire a respecté son engagement en termes de délais, le rapport provisoire ayant été transmis le 28 février 2020. Celui-ci a fait l'objet d'échanges entre les services du délégant et du délégataire pour aboutir à un rapport définitif en mai 2020. **Il convient de préciser que ce document rapporte la vision du délégataire, et non celle du délégant, qui sera retracée dans son propre bilan.**

Sont présentés ci-après les principaux résultats du réseau et de ses services tels qu'indiqués dans le rapport annuel du délégataire.

I - TBM - LE RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS

I.1 - La fréquentation

La fréquentation s'exprime selon deux dimensions : les voyages comptables et les validations.

- Les voyages comptables

Ceux-ci se calculent sur la base du nombre de titres vendus au cours de l'année (ensemble des titres à décompte « tickartes » et des abonnements) que multiplie le coefficient de mobilité propre à chaque titre, stipulé à l'annexe 7.1 du contrat et fixes sur la durée de la délégation.

L'année 2019 totalise ainsi 169 512 206 voyages comptables, soit une évolution de +2,5% en comparaison de 2018 (165 382 440 voyages comptables).

Cette fréquentation se décline comme suit :

101 432 335 voyages pour le réseau de tramway soit une baisse de -3,9%, pour rappel 105 545 520 voyages comptabilisés en 2018 ; à noter une baisse sur la ligne C du fait notamment de l'incendie du parking Salinières,

67 664 207 voyages au titre du réseau de bus (lignes régulières et lignes affrétées) soit +13,8%, pour rappel 59 441 891 voyages en 2018,

415 664 voyages pour le service Bat3 soit +5,2% de voyages supplémentaires, le service comptabilisait 395 029 voyages en 2018.

- Les validations

Ces données brutes sont issues des deux systèmes billettiques.

Pour 2019, le réseau TBM a enregistré un total de 109 425 236 validations contre 106 867 954 validations en 2018, soit une hausse de +2,4% par rapport à 2018. Les validations se distribuent en 60,3% sur le réseau de tramway et 39,5% sur le réseau de bus. A noter que l'année 2019 est une année de pleine utilisation des nouveaux valideurs Thalès.

I.2 - L'exploitation kilométrique

Le nombre total de kilomètres parcourus sur le territoire de la Métropole, tous modes confondus (tramway, réseau de bus et navettes fluviales mais hors Mobibus) est de 34 942 831 dont 86,2% de kilomètres commerciaux (avec voyageurs).

En termes de kilomètres commerciaux, entre 2018 et 2019, le volume de kilomètres diminue de -0,4% pour le réseau de tramway, évolue de +0,6% pour le réseau de bus et reste constant pour le service de navettes fluviales.

Le taux d'affrètement (lignes de bus, services Mobibus et navettes fluviales) est de 19,11% pour une limite contractuelle fixée à 20%.

Pour permettre les déplacements des usagers et réaliser l'offre proposée en 2019, Bordeaux Métropole a mis à disposition de Keolis Bordeaux Métropole, un parc de 571 véhicules répartis entre 416 autobus, 123 rames et 32 véhicules « Mobibus ».

Le service Bat3 est assuré par deux catamarans, à propulsion hybride, propriété de La Métropole, complété d'un navire de réserve.

Au 31 décembre 2019, le réseau de bus comptait 3 243 points d'arrêt répartis comme suit : 1 472 arrêts avec abris voyageurs, 1 652 arrêts avec poteaux fixes, 90 arrêts avec poteaux mobiles (installés à titre provisoire), 29 arrêts divers, non matérialisés ou équipés d'un abri voyageurs particulier.

Le réseau de tramway compte 121 stations toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite soit 5 stations supplémentaires liées à l'ouverture partielle de la ligne D entre Carle Vernet et la Mairie du Bouscat.

I.3 - L'exploitation des parcs relais et des parcs mixtes

En complément de l'offre de transport, des parcs relais et parcs mixtes sont réservés aux véhicules des particuliers occasionnels ou abonnés afin d'accéder aux différents services du réseau métropolitain.

Ainsi, le réseau met à disposition des usagers, un total de 23 parcs relais (6 en ouvrages et 17 de surface) pour une capacité totale de 6 569 places. En 2019, un nouveau parc a été mis à disposition des usagers, il s'agit de « Pyrénées » à Villenave d'Ornon, suite à l'extension de la ligne C. Ce parc propose 753 places.

Ces différentes structures ont accueilli 1 380 945 véhicules avec un taux moyen d'occupation de 64,1%. **La fréquentation est en baisse de -9,2% en comparaison de 2018**.

Les trois parcs mixtes de Pessac Centre, Porte de Bordeaux et Mérignac Centre ont permis le stationnement de 41 157 véhicules. Leur fréquentation est en baisse de -18,7%.

I.4 - Le service de location de vélos en libre-service V3

A fin 2019, 180 stations sont implantées sur le territoire métropolitain contre 176 en 2018, plus de 2 000 vélos sont mis à disposition des usagers dont 1 000 électriques.

En termes de fréquentation, les emprunts au nombre de 1 777 779 connaissent une baisse, pour la seconde année consécutive, soit -18,9% pour 2019 (-15,1% en 2018).

Selon le délégataire, cette baisse peut s'expliquer d'une part, par des conditions climatiques peu favorables à l'utilisation des V3 en fin d'année et d'autre part, par la concurrence de nouveaux opérateurs implantés sur le territoire métropolitain depuis février 2018.

Le nombre de déplacements, calculé sur la base du nombre d'emprunts en considérant qu'un emprunt de V3+, du lundi au vendredi, correspond à deux déplacements (emprunt et retour du vélo à la même station), se caractérise également par une diminution de - 18,4% avec 1 792 148 déplacements en 2019.

I.5 - La mesure du taux de fraude et de non-validation en 2019

Dans le cadre de la diminution de la fraude et conformément à l'article 9.6 de la convention et à l'article 1.1 de l'annexe 21, le délégataire s'est engagé sur une diminution pluriannuelle du taux de fraude.

Pour 2019, l'objectif du taux de fraude était fixé à 7,5%. Le taux de fraude global mesuré en 2019, par l'enquête annuelle de Bordeaux Métropole, est de 10,5% contre 10,6% en 2018. Le taux de fraude reste relativement stable mais l'objectif n'est pas atteint.

L'enquête permet de mettre en exergue :

- Une baisse de la fraude sur le réseau de tramway passant de 11% en 2018 à 10,5% en 2019,
- Une hausse de la fraude sur le réseau de bus de 9,9% en 2018 à 10,5% en 2019.

Au cours de cette même enquête, il est mesuré le taux de non-validation. Pour 2019, ce dernier reste relativement stable soit 6,8% contre 7,1% en 2018. La non-validation se distribue comme suit : 4,4% sur le réseau de bus et 8,4% sur le réseau de tramway.

I.6 - Le transport à la demande pour personnes à mobilité réduite « Mobibus »

Mobibus est un service de transport spécialisé, de porte à porte, à destination des Personnes à mobilité réduite (PMR), il permet leurs déplacements sur le territoire métropolitain. Les personnes ayant accès à ce service sont : les PMR ne pouvant se passer de l'usage d'un fauteuil roulant pour leurs déplacements, les personnes non-voyantes, les personnes dont la demande, sur présentation d'un dossier, est acceptée provisoirement ou définitivement par la commission d'accessibilité.

Pour 2019, les inscriptions définitives sont en hausse par rapport à 2018 (346 contre 327 soit +6%). Elles sont en légère hausse chez les moins de 35 ans (+4%), stable chez les 36-70 ans qui devient la tranche d'âge la plus représentée mais également pour la tranche d'âge des plus de 70 ans.

La commission s'est réunie 6 fois en 2019. Les entrées via les commissions sont en nette hausse (+12% soit 144 usagers au total) et les ayant-droits directs ont également augmenté de 7%. Au total, 18 dossiers ont été refusés par la commission, contre 16 l'année précédente. La commission a accordé plus d'accords provisoires (16 contre 8 l'an passé).

Pour l'année écoulée, le service de transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite a parcouru un total de 1 461 211 kilomètres sur le territoire de la Métropole.

Pour 2019, le nombre de kilomètres commerciaux est de 751 9572 soit un ratio de 51,46%, inférieur à l'objectif contractuel de 56,4%.

La fréquentation est de 111 779 (108 063 voyages en 2018), se décomposant comme suit : 91,3% d'adhérents au service, 7,5% d'accompagnants gratuits et payants et 1,2% de voyages planifiés mais annulés « sur place ».

La fréquentation de Mobibus selon les usagers (hors accompagnants et annulations sur place) se décline selon :

- 22 182 voyages pour des personnes en fauteuils roulants soit +2,1%,
- 23 187 voyages pour des personnes non-voyantes soit - 4%,
- 40 848 voyages pour des personnes semi-valides soit + 10,8%,
- 15 868 voyages pour des personnes en fauteuils roulants électriques soit -2,3%.

D'une manière générale, la fréquentation du service connaît une augmentation de + 3,1% en comparaison de 2018.

La proportion de personnes en fauteuil est stable au fil des ans. A l'inverse, les personnes non voyantes ont fait moins appel au service Mobibus en 2019. C'est la catégorie dite des « semi-valides » regroupant tous les autres et nombreux profils de personnes à mobilité réduite qui affiche une évolution importante (plus de 4 000 voyages supplémentaires en 2019).

Une hypothèse émise est que les personnes en fauteuil manuel et les personnes non voyantes qui n'ont pas d'autre handicap cumulé, bénéficient de plus en plus de l'accessibilité du réseau TBM et ont donc une réelle alternative à leur mobilité.

Pour 2019, le taux de refus est de 1,3% (1% en 2018) et le taux d'annulation de 24,55% (24,4% en 2018) avec des objectifs contractuels respectifs de 1,7% et 23,2%.

I.7 - L'évolution des recettes

- Les recettes tarifaires

Le 21 juin 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a validé, l'augmentation des tarifs 2019-2020, à compter du 1er août soit une hausse moyenne de 2,97%, et cela conformément à la politique tarifaire inscrite dans le contrat de DSP.

Les recettes tarifaires (TBM, Mobibus et V3), reversées à La Métropole par le délégataire en 2019, s'élèvent à 81 millions d'euros soit une progression de +1,7% en comparaison de 2018.

Les recettes tarifaires se distribuent de la manière suivante :

- Réseau TBM : 79 282 787 € soit +2,1% (+9,7% en 2018),
- Service V3 : 1 385 634 € soit – 12,11% (-14,9% en 2018),
- Service Mobibus : 305 882 € soit + 3,1% (11,4% en 2018).

Pour TBM, les recettes des titres à décompte représentent 37 662 584 € (-1%), les recettes liées aux abonnements sont de 41 331 059 € (+4,8%) et les recettes relatives aux autres titres (Pass Congrès, Groupes, évènements …) comptent 380 178 € (+5,7%).

- Les recettes liées aux amendes et infractions et les contrôles du délégataire

Le montant total des recettes liées aux infractions perçues par le délégataire est de 1 310 080 € soit -16,1% en comparaison de 2018. Ces recettes se distribuent en 1 301 395 € pour défaut de titres ou de validations, 8 385 € relatifs au stationnement prolongé dans les parcs relais et 300 € liés aux incivilités sur le réseau.

En 2019, le taux de contrôles est de 4,36%, supérieur à l'objectif contractuel de 4%.

Les dispositions contractuelles, en matière de lutte contre la fraude, imposent au délégataire un taux de contrôle répressif de 70% minimum et de contrôle dissuasif au maximum de 30% corrélés à l'augmentation des validations ; pour 2019 il est à noter un taux de contrôles répressifs de 71,9%.

Le nombre de procès-verbaux émis est en baisse significative : 61 386 en 2019 contre 71 462 en 2018 soit -14,1%. Le taux de recouvrement enregistre une hausse en 2019 : 55,59 % contre 53,3% en 2018. Il prend en compte les PV payés directement aux contrôleurs lors des opérations de contrôle, ainsi que les PV qui ne font pas l'objet d'un paiement immédiat.

A ces recettes s'ajoutent également les recettes publicité (+1,49M€) et de redevances de sous- occupation (+230,1K€).

Le montant total des recettes tarifaires et annexes 2019 s'élève donc à 84M€, pour un forfait de charges contractuel de 239,8M€ en 2019.

II - LES EFFECTIFS DU DELEGATAIRE

Au 31 décembre 2019, l'effectif du délégataire se compose de 2 725 personnes réparties selon les catégories suivantes :

- 1 796 conducteurs-receveurs,
- 382 ouvriers,
- 419 agents de maîtrise et techniciens,
- 78 employés,
- 51 cadres.

L'effort de recrutement par le délégataire s'est maintenu cette année notamment pour répondre aux besoins générés par l'offre de transport et les remplacements des départs naturels.

Pour l'année écoulée, il est à noter :

92% des embauches ont été réalisées en CDI, 2% en contrat d'apprentissage et 6% en CDD et 76% concernent des embauches de Conducteurs-Receveurs (182 embauches directes et 36 en contrat de professionnalisation avec titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs).

9% concernent des ouvriers professionnels au sein de la direction de la maintenance patrimoniale.

Le principal motif de départ reste la retraite (58 départs en 2019). Les licenciements (35) sont essentiellement liés aux impossibilités de reclassement à la suite d'inaptitude définitive, et concernent principalement des conducteurs en fin de parcours professionnels, éligibles au dispositif assuranciel conventionnel (IPRIAC - Institution de prévoyance d'inaptitude à la conduite). Les démissions (28) sont essentiellement motivées par des raisons personnelles ou le départ sur un autre réseau.

III - LES RESULTATS COMPTABLES DU DELEGATAIRE

Le délégataire expose, dans son rapport annuel, les résultats financiers tels qu'ils résultent de sa comptabilité dont les comptes ont été certifiés par le commissaire aux comptes de Kéolis Bordeaux Métropole et arrêtés par l'Assemblée Générale de la société le 23 juin 2020.

Comme les années précédentes, les résultats comptables du délégataire sont relativement satisfaisants. Au 31/12/2019, le résultat net comptable de KBM est de 5,4M€ et s'avère en léger recul par rapport au résultat de 2018 qui s'élevait à 6,25M€. Comme chaque année, le bilan délégant prévu au Conseil de la Métropole du 23 octobre 2020 présente une analyse des comptes sociaux de l'exercice 2019.

Cela étant exposé, il vous demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, prendre acte des termes du rapport annuel pour l'année 2019 présenté par le délégataire, la société Kéolis Bordeaux Métropole, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **3 DÉCEMBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **3 DÉCEMBRE 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS